

Pour une agriculture d'avenir qui protège la biodiversité, la santé humaine et les milieux naturels

Au printemps 2024, les agricultrices et les agriculteurs - légitimement en colère - demandaient de pouvoir vivre décemment de leur métier. Ils demandaient aussi de pouvoir assurer la souveraineté alimentaire de notre pays sans subir la concurrence déloyale des accords commerciaux de libre-échange qui tirent les prix et la qualité des productions à la baisse. Comment pouvons-nous tolérer que le bœuf d'Argentine vienne concurrencer le bœuf de Bazas, gage de qualité et de circuit-court ?

Le think-tank Shift Project a mené une "Grande Consultation" auprès de 7800 agriculteurs en décembre 2024. 86% des répondants considèrent que le changement climatique représente un risque pour la viabilité de leur exploitation et 75% sont inquiets pour leur santé.

Rappelons aussi que les pratiques agricoles intensives entraînent la destruction d'espèces assurant des fonctions cruciales comme la pollinisation ou la fertilisation des sols.

Or, les premières réponses du gouvernement à la crise agricole ont marqué un recul de l'action politique climatique et n'ont engendré aucune amélioration des conditions de vie des agricultrices et agriculteurs. La loi Duplomb marque une nouvelle étape dans le mépris des réelles préoccupations du monde agricole. Elle multiplie les régressions en niant les acquis de la science, et en menaçant la santé publique et la protection de la biodiversité.

Parmi les contresens historiques, citons :

- La dérogation de trois ans à l'interdiction depuis 2016 d'utiliser l'acétamipride, un pesticide de la famille des néonicotinoïdes, nocif pour les pollinisateurs et les humains. La cohérence de l'action publique étatique est gravement mise à mal lorsque, d'un côté, l'État indemnise les victimes des pesticides, et de l'autre, autorise à nouveau leur usage.
- La possibilité pour le ministère de l'Agriculture de suspendre une décision de mise sur le marché de produits phytosanitaires de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES).
- Le rehaussement des seuils des bâtiments d'élevage ICPE qui favorise l'élevage intensif au détriment des élevages agroécologiques.
- La facilitation des projets de stockage de l'eau sans qu'ils ne soient conditionnés à des pratiques agricoles réellement compatibles avec les objectifs de santé publique et de résilience écologique.

Ces mesures vont à l'encontre des politiques publiques menées par les collectivités locales en matière de protection de la santé publique et de l'environnement.

Depuis plusieurs années, les communes, intercommunalités, les Départements et syndicats d'eau investissent pour préserver la qualité des ressources destinées à l'eau potable, notamment en finançant une dépollution toujours plus coûteuse, en accompagnant les pratiques agricoles d'avenir et en engageant des partenariats avec les agriculteurs.

Plus spécifiquement, le Département de la Gironde s'est engagé pour une agriculture plus durable, notamment à travers le programme Gironde Alimen'terre. Il soutient en particulier l'agriculture biologique, les circuits-courts à travers les Fermes Gironde Alimen'terre et une délégation dédiée. Chaque jour, le Département travaille à améliorer la qualité des repas servis dans le cadre des politiques départementales, aux enfants, familles et personnes âgées. Il expérimente aussi des manières de favoriser l'accès à une nourriture de qualité à travers la Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Dans un contexte toujours plus pressant d'urgence climatique et sociale, ces efforts ne peuvent pas être amoindris par des décisions prises à contre-courant de l'Histoire, de la santé environnementale et du vivant.

Mieux protéger les agriculteurs eux-mêmes des effets néfastes de la mondialisation à travers nos politiques départementales : précarité, santé, aléas et dérèglement climatique, sentiment d'abandon et d'éloignement des centres urbains.

Le Conseil Départemental demande donc aux parlementaires membres de la commission mixte paritaire de :

- Rejeter les dispositions de la proposition de loi dite « Duplomb » qui visent à réautoriser l'usage de pesticides précédemment interdits
- Réaffirmer notre opposition aux traités de libre-échange mortifères pour les productions locales pour favoriser l'émergence de dispositifs permettant de lever les freins à la relocalisation de l'agriculture, et soutenir la défense d'un revenu digne (aides à l'installation, animation des interPAT dans la loi, faciliter le droit d'option dans le RS'Agri)
- Soutenir le maintien de l'amendement adopté à l'unanimité de la commission des affaires économiques visant à établir un moratoire sur les installations aquacoles destinées à la consommation qui réalisent la totalité du grossissement des saumons dans un système de recirculation à circuit fermé.

Il demande également à l'État de :

- Renforcer les mesures de prévention en santé environnementale, notamment en soutenant les collectivités dans leurs actions locales de protection de la ressource en eau, de réduction des produits phytosanitaires et d'accompagnement des transitions agricoles.
- Garantir la cohérence des politiques publiques nationales avec les efforts engagés localement pour une agriculture durable, une alimentation de qualité, et un environnement sain pour toutes et tous.

- Porter une attention particulière aux projets hydrauliques impactant les ressources en eau (notamment les réserves de substitution agricoles), afin que leur autorisation soit conditionnée à des pratiques agricoles réellement compatibles avec les objectifs de santé publique et de résilience écologique.
- Défendre une PAC plus juste par la diminution des aides directes de la PAC aux agricultrices et agriculteurs indexées sur la surface et l'augmentation des aides indirectes pour services écosystémiques rendus, tout en veillant à ce qu'ils soient à la fois environnementaux et sociaux.